# **FONCTIONNEMENT 2019/2020**



# **DES ACCUEILS DE LOISIRS**

**« ATOUTS LOISIRS COMMINGES »**

**Pour l’accueil de loisirs de l’école maternelle :**

* Matin : Accueil des enfants de Petite et Moyenne Section en salle d’accueil des Lutins de 7h30 à 8h30.

Les enfants de la classe de Grande Section de Mme Bordat seront accueillis en salle des Lutins de 7h30 à 8h15 puis en salle des Oursons de 8h15 à 8h30 avec une entrée possible, à ce moment-là, par le couloir de la rue du Bugatet.

Divers jeux et activités sont mises en place (lectures, contes, jeux de société, coloriages…).

* Midi : Les enfants du 1er service mangent à 11h45 et vont à la sieste. Ceux du 2nd service font des activités ludiques de 12h00 à 12h25 puis mangent de 12h30 à 13h15.

Le repas se déroule dans la salle du foyer, à proximité des classes de l’école maternelle.

* Soir : L’accueil de loisirs propose des activités aux enfants.

De 16h35 à 17h15 les enfants des classes de T.P.S/P.S, P.S/M.S et M.S/G.S sont en salle des Lutins puis rejoignent la salle des Oursons de 17h15 à 19h. Les enfants de G.S sont en salle des Oursons et/ou dans la cour de 16h35 à 19h.

*A noter que les entrées et les sorties se feront uniquement par le couloir de la rue du Bugatet et par la salle des Lutins.*

*Pour les enfants non-inscrits au « forfait », la personne accompagnant et/ou récupérant l’enfant devra signer une feuille d’émargement.*

Un planning d’activités (éveil musical, théâtre, activités manuelles, activités extérieures collectives, éveil à la nature…) sera apposé sur les panneaux d’affichages dans la salle des Lutins et dans le couloir rue du Bugatet, pour les animations du midi.

Il est à noter qu’aucune activité n’est imposée et que l’enfant est libre de participer ou non.

## **Pour le détail des tarifs, référez-vous à la grille tarifaire ci-jointe.**

**Pour l’accueil de loisirs de l’école élémentaire :**

* Matin : Les enfants du CP au CM2 sont accueillis dès 7h30 jusqu’à 8h30, par un animateur, dans la salle d’accueil primaire du Grand Champ, puis ils seront orientés vers des salles d’activité.

*A noter que les entrées se font uniquement par le portail gris donnant sur le parking du collège.*

Les enfants, encadrés par des animateurs, choisissent eux-mêmes ce qu’ils souhaitent faire (jeux de société, dessins, lecture, baby-foot, jeux extérieurs...). Des espaces de jeux sont aménagés. Ces lieux d’accueil sont des endroits calmes.

Entre 8h30 et 8h45, les enfants aident au rangement et rejoignent leur classe respective accompagnés.

* Midi : Différentes activités constituant des projets hebdomadaires sont proposées. Les inscriptions ont lieu le vendredi matin, en classe, pour la semaine suivante.

Les enfants qui mangent au self choisissent donc leur projet d’activité pour une semaine.

**L’enfant a le choix** entre :

- des activités extérieures : football, basket, rugby, danse, gymnastique…

- des activités manuelles : atelier créatif, peinture, atelier bois, perles…

- des activités d’éveil : théâtre, musique, informatique, jeux de société…

- des jeux libres.

Si l’enfant ne mange que très occasionnellement au self, il pourra participer à certaines activités avec l’accord de l’animateur, si cela ne perturbe par le groupe (âge des enfants, nombre d’enfants...). Pour certains projets, cela semble difficile de ne participer qu’occasionnellement, l’inscription de l’enfant sera donc réalisée en concertation avec un membre de la direction des accueils de loisirs.

Important : Les enfants qui ne mangent pas au self doivent arriver à l’école à partir de 13h20.

Si exceptionnellement, un enfant arrive avant cette heure, il doit se rendre à l’accueil. Il est interdit de rester seul dans la cour.

* Soir : pour les élèves de CP, les accueils de loisirs proposent « l’action lecture », de 17h30 à 18h, avec un animateur. De 16h35 à 17h30 et de 18h à 19h, les enfants rejoignent la salle d’accueil Grand champ.

Pour les CE1, un atelier libre de travail est proposé dans un lieu calme, par des animateurs à partir de 17h30 jusqu’à 18h.

Pour les élèves de CE2 et CM, un atelier libre de travail est proposé à partir de 17H30, il sera assuré par un animateur. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants **uniquement** à 18h ou à 18h30. À partir de 18h30, tous les enfants rejoignent la salle d’accueil grand champ, où les parents peuvent venir les chercher jusqu’à 19h.

*Pour les enfants non-inscrits au « forfait », la personne accompagnant et/ou récupérant l’enfant devra signer une feuille d’émargement.*

## **Pour le détail des tarifs, référez-vous à la grille tarifaire ci-jointe.**

**Pour les mercredis :**

L’accueil de loisirs fonctionne toute la journée, de 7h30 à 19h. Les enfants peuvent venir au choix, une demi-journée ou toute la journée sauf pour les sorties où l’accueil de loisirs se déplace pour la journée. Les parents sont toujours informés par le biais de programmes. Celui-ci est distribué dans le cahier de liaison des enfants, apposé sur les différents tableaux d’affichage et consultable sur le site de l’établissement www.stsg.fr

En général, l’accueil de loisirs est divisé selon l’âge de l’enfant. Une organisation est établie pour les enfants de l’école maternelle, nommés « mini-kids » et une autre organisation est établie pour les enfants de l’école élémentaire, nommés « kids ».

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du PEDT, des sorties communes avec le centre de loisirs de la Communauté des Communes du Saint-Gaudinois peuvent être proposées.

Le repas est compris pour les demi-pensionnaires sur 5 jours. Il y a la possibilité pour les externes et les demi-pensionnaires sur 4 jours, soit, d’apporter un pique-nique, soit de recharger la carte repas à l’accueil.

Pour les sorties et/ou journées à thème, un supplément peut vous être demandé. Il sera toujours indiqué sur les programmes et facturé en fin de mois.

## **Pour le détail des tarifs, référez-vous à la grille tarifaire ci-jointe.**

Nous pouvons délivrer des attestations pour les comités d’entreprise ou pour les impôts afin de bénéficier de la déduction des frais de garde des enfants de moins de 6 ans.

Votre enfant a un cahier de liaison qui sert aussi pour l’accueil de loisirs de l’école. Vous y trouverez tous les plannings des mercredis et informations relatives aux accueils de loisirs.

Les règlements devront être effectués, soit par chèque à l’ordre d’Atouts Loisirs Comminges (A.L.C), soit en espèces auprès de la direction des accueils de loisirs ou bien par prélèvements en complétant le mandat de prélèvement ci-joint.

Nous espérons que ces informations vous aideront à mieux connaître l’accueil de loisirs de votre école et nous restons à votre disposition pour tout complément d’informations.

Pour nous contacter : [alc@stsg.fr](mailto:alc@stsg.fr) / 05-62-00-95-13

Eric Issalis, directeur des accueils de loisirs, Atouts Loisirs Comminges